

# CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 avril 2021 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

*\* Étaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Isabelle GOURVIL et Julie BOUTRY, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Messieurs Pierre CHAIX, Sébastien CANU et Laurent COMMARE, Mme Clarence LEGALLAIS et Monsieur Philippe BANVILLE.*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*\* Absents excusés : Mesdames Marie-Claire BARREE (pouvoir à M. LECLERC) et Sophie PESQUET (pouvoir à Mme BOUTRY) et Messieurs Gérard JOURNO, excusé et Frédéric PETIGNY.*

*Secrétaire de séance : Clarence LEGALLAIS*

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Point ressources humaines :
  - Béatrice DUTHIL, agent des services techniques : en arrêt depuis le 11 janvier 2021 suite à une blessure au genou sur son temps personnel. Remplacée actuellement par David AMELIN.
  - Mégan METAYER, adjoint administratif : en arrêt maternité depuis le 7 avril 2021. Remplacée par Caroline CANCELÉ pendant son absence.
  - Clarysse BERTRAN, en stage du 6 avril au 29 mai 2021 : en charge de la mise à niveau du site internet et de la création d'une page Facebook notamment.
- Point sur les conférences thématiques de la CU :
  - Remarque unanime concernant le tri sélectif => les résultats doivent être répartis par ancien territoire plutôt que fondus sur l'ensemble de la CU.
  - Calendrier des prochaines conférences communiqué.
- Correspondant Alerte en masse proposé par la CU : Stéphane DUVAL (titulaire) et Pierre CHAIX (suppléant) acceptent cette mission.
- Assemblée générale du CAUE : voir pour que la commune y soit représentée (le 12 mai 2021 à l'Hôtel du Département).
- Pierres en Lumières : manifestation reportée à l'automne, à cause de la situation sanitaire.
- Autorisation de pénétration en propriétés privées : délivrée par le Préfet, autorisant les agents du réseau des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) de Normandie à pénétrer sur les propriétés privées non closes, dans le cadre de prospections et d'inventaires à des fins scientifiques. A afficher. Souhait d'être informé de la présence des agents (et la liste des propriétés à visiter).
- Elections départementales et régionales : se tiendront les 20 et 27 juin 2021.

**DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX (délibération 2021/08)**

**M. le Maire** propose d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et **ACCEPTE** d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – Bénévoles de la bibliothèque (délibération 2021/09)**

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal qu'afin de relancer la bibliothèque municipale, Mesdames Valérie DUBOS et Elisa AUDIEVRE, bénévoles, se sont rendues à la formation « Une bibliothèque, comment ça marche ? », à Maromme. 2 sessions ont eu lieu les 11 et 18 mars dernier (les autres sessions sont reportées à la fin de la crise sanitaire). Elles s'y sont rendues en train. Il convient donc de leur rembourser leurs frais de déplacement en train : 46€ chacune pour les 2 déplacements.

**Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité.

### **DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES – Convention - Signature (délibération 2021/10)**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Seine-Maritime n'assure plus la destruction des nids de guêpes sauf en cas de danger immédiat et vital pour les personnes.

Plusieurs propositions de sociétés spécialisées ont été reçues en Mairie et après entretien avec leurs représentants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société Guêpes Alerte.

La société pourra intervenir après demande de prise en charge par les administrés auprès du secrétariat de la Mairie. La destruction d'un nid d'insectes ainsi effectuée pourra être prise en charge à 50 % par la Commune, dans la limite d'une intervention par foyer et par an.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre en charge les interventions à hauteur de 50% du montant facturé dans la limite d'une intervention par an et par foyer, après déclaration en Mairie.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Guêpes Alerte et tout document s'y rapportant
- précise que pour les autres interventions, chaque particulier est libre de faire appel à l'entreprise de son choix.

Il est à noter que pour la destruction de nid de frelons asiatiques, une aide du Département de la Seine-Maritime est cumulable avec la présente décision.

### **RAPPEL DE CHARGES LOCATIVES – Cabinet de kinésithérapie (délibération 2021/11)**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, M. Quentin TANGUY a installé son cabinet de kinésithérapeute à temps plein dans un local situé Route de l'Eglise, dans l'ancienne classe de CM2.

Il rappelle également que par délibération n°2019/70, le montant des charges mensuelles avait été porté de 120 à 160€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, après examen du bilan énergétique. La régularisation des charges de 2018 a bien été réalisée mais celle de 2019 a été oubliée. Il convient donc de la faire maintenant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en recouvrement la régularisation de 480€ correspondant à l'année 2019.

**Le Conseil Municipal valide** cette proposition à l'unanimité.

## **II. AFFAIRES FINANCIERES**

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – commune (délibération 2021/12)**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 271 106.63€ (48 092.79€ de résultat de clôture + 223 013.84€ d'intégration des résultats antérieurs).

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 111 756.88€ (- 11 937.71€ de résultat de clôture + 123 694.59€).

Soit un résultat cumulé exercice 2020 de 382 863.51 €.

Présentés par Monsieur Philippe BANVILLE, doyen d'âge, ils sont approuvés par le Conseil Municipal à l'unanimité. Monsieur le Maire remercia ses collègues de leur vote ainsi que Madame la Secrétaire de mairie pour son travail.

### **VOTE DES TAUX – Fiscalité directe locale 2021 (délibération 2021/13)**

**M. le Maire** rappelle que par délibération du 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 16.33%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 42.32%

**À compter de l'année 2021**, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (25.36%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 41.69% (soit le taux communal de 2020 : 16.33% + le taux départemental de 2020 : 25.36%).

**Il est proposé**, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (16.33% + 25.36% = 41.69%),

**Et de ne pas augmenter** les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 41.69%

TFPNB : 42.32%

Après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité, **le Conseil Municipal** accepte cette proposition.

### **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 (délibération 2021/14)**

Les nombreuses demandes ont été examinées en Commission des finances. Elles sont en partie reconduites par rapport à 2020 et ne seront versées qu'après présentation des rapports d'activité et des

comptes financiers des demandeurs. L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil pour un montant total de 30 000€.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Vote BP 2021</b>
ACACSR	120
Anciens Combattants	300
A.P.A.S	5 200
AGCSR	600
Association Fraternelle	250
Association Point de Mire	25
Banque Alimentaire	300
Comité de Jumelage	105
Coopérative Scolaire	2 000
Croix Rouge	100
Elan Sportif Pointe de Caux ESPC	500
F.N.A.C.A	90
F.N.A.T.H	30
GACCSR	55
La Hêtraie	130
Les Amis des Résidents	50
Les restaurants du Cœur	200
M P T	100
Piân' Piane	60
POM'HAPPY	12 000
Radio Vallée de la Lézarde	30
Secours Catholique	250
UFC que choisir le Havre	20
Vie Libre - La Soif d'en sortir	30
Vivre Heureux Sans Alcool	30
VCSR	50
Amicale Pompiers Angerville l'orcher	50
MFR La Cerlangue	50
Les Aînés de Sainneville	200
SHPA	50
CFA Val de Reuil	50
Bleuet de France – ONAC	50
Autre Subvention	6 925
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

#### **AFFECTATION DES RESULTATS (délibération 2021/15)**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif de la commune.

Le besoin d'investissement étant de 0, l'excédent de clôture de fonctionnement est reporté en intégralité au compte R002 pour 271 106.63€.

#### **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE (délibération 2021/16)**

En tenant compte des décisions précédentes, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes (reports compris) à 781 130.63€ en section de

fonctionnement et à 1 172 034€ en section d'investissement. M. le Maire fait observer que le budget de fonctionnement réel est de 450 000€ et que la dotation de l'Etat (DGF) est encore en baisse de 4 000€.

### III. PROGRAMME DE TRAVAUX – BP 2021

#### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (délibération 2021/17)

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **30€**,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **40€**,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : **20€**.

Les coefficients d'actualisation sont pour 2019 : 1.35756, 2020 : 1.38853 et 2021 : 1.37633.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, charge de l'exécution de la présente décision M. le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

#### CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE (délibération 2021/18)

**M. le Maire** rappelle au Conseil Municipal que, la commune de SAINNEVILLE dispose d'une école de 4 classes pour un effectif proche de 90 enfants.

Un service de restauration scolaire a été créé il y a maintenant plusieurs années. A son ouverture, seulement une douzaine d'enfants le fréquentait mais aujourd'hui l'effectif dépasse les 40. Les locaux actuels (anciennement classe DASSE) ne sont plus adaptés, et encore moins actuellement en raison du protocole sanitaire.

De plus, un lotissement de 23 parcelles est en cours de construction sur la commune, ce qui va amener de nouveaux enfants à l'école et potentiellement à la cantine.

C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite construire une véritable cantine, correspondant aux besoins futurs de la commune (60 à 70 rationnaires).

Les premières esquisses ont été établies et une estimation préliminaire a été fournie par le cabinet d'architecte BRESSAC. Le montant estimé au stade de l'esquisse préliminaire s'élève à 720 528 € HT, comprenant les travaux de construction, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les raccordements auprès des différents concessionnaires, les bureaux de contrôle et de sécurité, les études géotechniques, les frais divers (publicité appel d'offre...) et les assurances dommages ouvrages.

Ainsi, après délibération et à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- **Approuve** le lancement de cette opération,
- **Inscrit** la dépense au budget primitif 2021,
- **Autorise** M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, de l'Etat (DETR/DSIL) et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (Fonds de concours), au taux le plus élevé possible.
- **Autorise** M. le Maire à déposer un permis de construire et toute démarche nécessaire à l'autorisation de construire.

#### REMPLACEMENT DE 3 BOUCHES INCENDIE (délibération 2021/19)

**M. le Maire** expose au Conseil Municipal que, suite à la vérification annuelle des dispositifs de défense incendie, 3 bouches incendie se sont avérées difficilement opérationnelles voire défectueuses.

Ainsi, après étude des devis reçus et à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- **Accepte** le devis de Réseaux ENVIRONNEMENT, d'un montant de 9 360€ HT, pour la pose de 3 poteaux incendie.
- **Autorise** M. le Maire à déposer des demandes de subvention au Département de la Seine-Maritime et à l'Etat (DETR/DSIL) au taux le plus élevé possible.

#### **AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES ET SECURITE INCENDIE DU GROUPE SCOLAIRE (délibération 2021/20)**

**M. le Maire** rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'augmentation des effectifs scolaires, une 4<sup>ème</sup> classe a ouvert à la rentrée 2019 et que la bibliothèque avait été transformée en salle de classe en urgence. Cette 4<sup>ème</sup> classe ne se trouve pas à proximité immédiate du bloc scolaire principal et n'est pas pourvue de sanitaires, ce qui n'est pas satisfaisant.

D'autre part, dans le cadre du programme « Ecoles numériques innovantes et ruralité », l'école a été dotée de matériel informatique performant. Il conviendrait donc d'envisager la pose de volets roulants aux fenêtres afin de sécuriser les locaux.

Il est à noter aussi la hausse des effectifs en petite section de maternelle, impliquant des besoins en mobilier adapté.

Enfin, suite aux derniers exercices incendie, la Directrice a signalé un ensemble de dysfonctionnements concernant les équipements en place.

Ainsi, après étude des devis reçus et à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- **Accepte** le devis de la SARL FOUQUET, maçonnerie, d'un montant de 12 880€ HT, pour la construction d'un WC extérieur, dans la cour de l'école et **autorise** M. le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la construction.
- **Accepte** le devis de la SARL AH FERMETURES, d'un montant de 14 515€ HT, pour la pose de volets roulants sur l'ensemble des fenêtres.
- **Accepte** les devis présentés par MAJUSCULE et MANUTAN Collectivités, respectivement d'un montant de 1 197.50€ HT et de 1 767.51€ HT, pour la fourniture du mobilier nécessaire à la petite section de maternelle.
- **Accepte** le devis d'ALERT'INCENDIE, d'un montant de 5 994.85€ HT pour la mise aux normes des installations incendie et affichage réglementaire.
- **Prend acte** que le montant total de l'opération s'élève à 36 354.86€ HT sur laquelle il convient de prévoir une marge de 5% pour les imprévus et les éventuelles exigences des Bâtiments de France, portant l'opération à 38 172.60€ HT et l'**inscrit** au BP 2021.
- **Autorise** M. le Maire à déposer des demandes de subvention au Département de la Seine-Maritime et à l'Etat (DETR/DSIL) au taux le plus élevé possible.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

- Collecte du cancer : feuilles de tournée remises à chaque conseiller intéressé.
- Problème des ragondins Impasse d'Etainhus : 4 ont été tués, d'autres sont sous surveillance.
- Problème récurrent de coupure internet à l'école : voir remplacement du câble extérieur.

- Question sur le projet d'antenne Orange à la ferme des Murs : retrait de l'autorisation suite opposition de la Mairie – accord d'Orange – pas de nouvelle.
- Circulaire municipale à distribuer prochainement.
- Question de la pression foncière : assez forte, demandes récurrentes pour connaître la disponibilité de terrains à bâtir.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 20h50.

TABLEAU DE PRESENCE	
Denis MERVILLE	
Christian LECLERC	
Isabelle GOURVIL	
Marie-Claire BARREE	Pouvoir à Ch. LECLERC
Sophie PESQUET	Pouvoir à J. BOUTRY
Julie BOUTRY	
Stéphane DUVAL	
Valérie DUBOS	
Gérard JOURNO	Excusé
Pierre CHAIX	
Sébastien CANU	
Laurent COMMARE	
Clarence LEGALLAIS	
Philippe BANVILLE	
Frédéric PETIGNY	Absent